



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pharmaciens

Question écrite n° 50147

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lamant appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions d'accès au poste de praticien hospitalier. Il lui expose à cet égard la situation d'un agent pharmacien assistant à l'hôpital qui a exercé cette fonction pendant six ans. Cet agent, soutenu par la Commission médicale de son établissement, a demandé la transformation de son poste en poste de praticien hospitalier. Cette transformation de poste vient de lui être refusée par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales au motif que les postes d'assistant spécialiste à la pharmacie avaient été mis en place pour aménager la période de transition entre l'achèvement des études pharmaceutiques et l'installation dans la carrière professionnelle des jeunes pharmaciens et qu'il ne paraissait pas souhaitable de transformer à terme ces postes. En effet, actuellement les fonctions de praticien hospitalier sont ouvertes sur concours et le nombre de postes est limité. Aussi, il lui demande quelles sont les possibilités pour un agent se trouvant dans la situation précédemment exposée de pouvoir préparer une reconversion professionnelle, au sein de son établissement hospitalier, au titre des mesures de résorption de la précarité de l'emploi dans la fonction publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lamant Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50147

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1621